



SYNDICAT NATIONAL  
DES ENTREPRISES DU FROID,  
DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINES  
PROFESSIONNELLES  
& DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR

# LES INFOS DU SNEFCCA

Partenaires n°2024/13 - Décembre 2024

## Malakoff Humanis : mutualisation et solidarité dans la Branche professionnelle

***Abondé par les entreprises de la Branche adhérentes auprès de Malakoff Humanis en Santé, le fonds de solidarité dédié permet de mettre en œuvre les décisions prises par vos représentants au profit de vos salariés. Axées autour de deux mesures phares, les aides financières accordées permettront à vos salariés de passer le permis de conduire ou de participer à un stage leur permettant de récupérer des points.***

Le saviez-vous ?

Les partenaires sociaux de la branche professionnelle de la Convention Collective Nationale des entreprises d'installation sans fabrication, y compris entretien, dépannage, de matériel aéraulique, thermique frigorifique et connexes, ont créé un fonds social destiné aux salariés et aux structures pour bénéficier d'aides financières et de soutien en cas de situation de vie difficile : **le fonds de Degré Élevé de Solidarité.**

## Solidarité et mutualisation

Ce fonds incarne l'esprit de solidarité et de mutualisation du régime conventionnel de santé géré par les partenaires sociaux. Il est alimenté grâce au prélèvement de 2 % de l'ensemble des cotisations en Santé (hors taxe) perçues par l'organisme assureur du régime de la branche.

Les partenaires sociaux de la branche professionnelle ont souhaité mettre en place **deux aides financières** au profit des salariés du secteur, avec une date d'effet rétroactive au **1er janvier 2022** :

- Une aide au permis de conduire (cat B) : un soutien financier de 1 000 € versé en deux fois (500 € à l'inscription et 500 € à l'obtention) et réservé aux personnes n'ayant jamais obtenu l'examen.
- Une aide au stage volontaire de récupération de points : une prise en charge à 100 %, accordée à tout détenteur du permis de conduire lui restant 6 points maximum (les stages obligatoires remplaçant une sanction ne sont pas concernés par ce dispositif).

Ces aides sont soumises à conditions d'éligibilité avec un revenu brut global inférieur à 25 500 € par part fiscale.

Pour en faire la demande, il suffit de contacter Malakoff Humanis au **0 805 500 300** (service et appel gratuit).